

ÉTAT DE DIVULGATION PUBLIQUE

(Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, L.N.-B. 1999, c. M-7.01)

PARLEMENTAIRE (NOM):

Bernard J.R. LeBlanc

CIRCONSCRIPTION:

Memramcook-Tantramar

Selon l'article 20 de la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif :

Après avoir consulté le ou la parlementaire en vertu du paragraphe 18(6), le commissaire doit préparer un état de divulgation publique sur la base des renseignements fournis par le ou la parlementaire.

L'état de divulgation publique doit indiquer :

- a) la source et la nature, mais non la valeur, des éléments d'actif, des dettes et des intérêts financiers et commerciaux visés au paragraphe 18(4);
- b) tout salaire, toute aide financière ou tout autre avantage que le ou la parlementaire a reçu d'un parti politique enregistré ou d'une association de circonscription enregistrée au cours des 12 mois précédents ou qu'il est susceptible de recevoir au cours des 12 mois suivants ;
- c) tous dons ou avantages qui ont été divulgués par le ou la parlementaire au commissaire en application du paragraphe 8(2) au cours des 12 mois précédents.

Dans le cas d'un membre du Conseil exécutif, l'état de divulgation publique doit également indiquer s'il a obtenu l'approbation du commissaire prévue au paragraphe 14(2) pour une activité qui serait de toute autre manière interdite et, si le membre l'a fait, il doit :

- a) décrire l'activité;
- dans le cas d'une activité commerciale, indiquer le nom et l'adresse de chaque personne qui a un intérêt d'au moins 10 % dans cette activité commerciale et décrire la relation de la personne avec le membre.

Les éléments d'actif, les dettes et les intérêts financiers et commerciaux suivants ne doivent pas figurer dans l'état de divulgation publique :

- a) un élément d'actif ou une dette de moins de 2 500 \$;
- b) un intérêt dans un régime de retraite, un régime de prestations aux employés, une rente ou une police d'assurance-vie ;
- c) un investissement dans une société de fonds mutuels à capital variable qui a des investissements à grande échelle qui ne se limitent pas à une industrie ou à un secteur de l'économie;
- d) tout autre élément d'actif, dette ou intérêt financier et commercial dont le commissaire approuve l'exclusion.

Date:	le 23 mars 2017

L'hon. Alexandre Deschênes, c.r., commissaire à l'intégrité

PARLEMENTAIRE: Bernard J.R. LeBlanc

Biens réels (autres que résidence et	1) Terrain vacant, Dover				
propriété utilisée à des fins de loisirs)	2) Arrière-terrain, chemin Dover Crossing Memramcook				
	3) Terrain à Dover				
	4) 2 boisés, Memramcook				
Obligations ou valeurs de gouvernements	Aucune Aucun				
Fonds mutuels (capital fixe)					
Régime enregistré d'épargne-retraite (autogéré)	Aucun				
Actions et autres participations dans des corporations cotées en bourse	Aucune				
DETTES					
Emprunts hypothécaires	Aucun				
Emprunts ou marges de crédit	Banque Royale				
Garanties	Aucune				
Autres	Acadia Toyota				
INTÉRÊTS FINANCIERS ET COMMERCIAU	UX				
Fonctionnaire fédéral retraité					
SALAIRE, AIDE FINANCIÈRE OU AUTRE A ENREGISTRÉ OU D'UNE ASSOCIATION DE					
Aucun					
DONS ET AVANTAGES PERSONNELS					

PARLEMENTAIRE:

Bernard J.R. LeBlanc

CONJOINTE (NOM):

Georgette Marie-Claire LeBlanc

ÉLÉMENTS D'ACTIF	1) Terrain vacant, Dover					
Biens réels (autres que résidence et	2) 2 boisés, Memramcook					
propriété utilisée à des fins de loisirs)	3) Terrain, chemin Petit Dover					
	4) Camp et terrain, chemin Petit Dover					
	5) Résidence et terrain, 837, rue Principale,					
	Memramcook					
	6) Garage et terrain, 841, rue Principale, Memramcook					
	7) Camp et terrain, chemin Petit Dover					
	8) Terrain, chemin La Montagne, Memramcook					
Obligations ou valeurs de gouvernements	Aucune					
Fonds mutuels (capital fixe)	Aucun					
Régime enregistré d'épargne-retraite (autogéré)	Aucun					
Actions et autres participations dans des corporations cotées en bourse	Aucune					
DETTES						
Emprunts hypothécaires	Aucun					
Emprunts ou marges de crédit	Banque Royale					
Garanties	Aucune					
Autres	Aucun					
INTÉRÊTS FINANCIERS ET COMMERCIAU Aucun	TX					

PARLEMENTAIRE:

Bernard J.R. LeBlanc

ENFANTS MINEURS:

S.O.

ÉLÉMENTS D'ACTIF				
Obligations ou valeurs de gouvernements				
Fonds mutuels (capital fixe)				
Régime enregistré d'épargne-retraite (autogéré)				
Actions et autres participations dans des corporations cotées en bourse				
DETTES				
Emprunts hypothécaires				
Emprunts ou marges de crédit				
TÉRÊTS FINANCIERS ET COMMERCIAUX				
NTÉRÊTS FINANCIERS ET COMMERCIAU	X.			

n	٨	n	T	T.	Т.	ÆΥ	•	ירו	A	m	107	
Р.	А	к	Н.	æ.	11	416	, P		А	\mathbf{R}	н.	•

Bernard J.R. LeBlanc

NOMS DES CORPORATIONS PRIVÉES: S.O.

ÉLÉMENTS D'ACTIF						
Biens réels						
Banque, compagnie de fiducie ou autre institution financière						
Obligations ou valeurs de gouvernements						
Certificats de placement garantis ou débentures						
Fonds mutuels						
Actions, valeurs et autres participations dans des corporations						
Autres éléments d'actif						
DETTES						
Emprunts hypothécaires						
Emprunts ou marges de crédit						
Garanties						
Autres						
INTÉRÊTS FINANCIERS ET COMMERCIAU	X					